

A04 ENTRETIEN DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES OU DE COMMUNICATION

Habitats visés :

Mégaphorbiaie ((6430, 6440)

Espèces visées :

1355 Loutre d'Europe

1356* Vison d'Europe*

1036 Cordulie splendide

1041 Cordulie à corps fin

1044 Agrion de Mercure

1046 Gomphe de Graslin



Enjeux :

Réaliser les entretiens des réseaux selon des modalités respectueuses de la faune et de la flore d'intérêt communautaire

ENGAGEMENTS :

1. Communiquer chaque année à la structure animatrice, la carte des interventions.
Point de contrôle : transmission annuelle de la carte des interventions à l'animateur Natura 2000
2. Réaliser sous le réseau un entretien périodique de la végétation à une fréquence idéale d'une fois tous les 3 ans, et au maximum une fois tous les 2 ans
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de fauche/broyage annuel, ou à l'inverse, de présence de ligneux de plus de 3 ans
3. Retarder l'entretien de la végétation entre le 1^{er} août et le début de l'automne c'est-à-dire en évitant les 2 périodes à risque :
 - printemps : période de reproduction de la faune et de développement / maturation de la flore
 - fin d'automne-hiver : période durant laquelle les sols, gorgés d'eau ou insuffisamment portants, seront déstructurés par les travaux (+ perte d'intérêt floristique et biologique)*Point de contrôle* : contrôle sur place de l'absence de fauche/broyage de la végétation en période sensible.
4. D'une manière générale, éviter tous travaux pendant ces 2 périodes (sauf interventions de sécurité...)
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux pendant les périodes énoncées au pt 2
5. En cas d'enterrement de réseau, prendre contact avec l'animateur Natura 2000 afin de définir avec lui toutes mesures permettant de réduire l'impact des travaux sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (périodes, modalités, restitution de la couche de terre végétale, accès...)
Point de contrôle : échanges de courriers entre le maître d'ouvrage et l'animateur Natura 2000

RECOMMANDATIONS :

1. Privilégier partout sur le site Natura 2000 et aux abords immédiats, l'enterrement des réseaux
2. Identifier les lignes électriques potentiellement dangereuses (pièces métalliques à nu) et les équiper d'équipements anticollisions ou anti-électrocutions.
3. Recourir aux normes électriques de pointe recommandées en matière de sécurité des oiseaux dans la construction et la modernisation d'installation (avancement des câbles sur un seul niveau sans ligne neutre au dessus...).
4. Incorporer des mesures appropriées visant à protéger les oiseaux de l'électrocution.
5. Procéder à la collecte d'information sur les collisions et les électrocutions sur les lignes électriques et transmettre des synthèses annuelles à l'opérateur Natura 2000.
6. Procéder systématiquement à l'évacuation des rémanents lors des travaux d'entretien